

Prévention Sécurité

REF : DPS2013015

Signataire : P. LE BAS

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association de prévention spécialisée "A Travers la Ville"

EXPOSE :

L'association de prévention spécialisée « À travers la Ville » est implantée depuis 1978 à Aubervilliers et intervient aujourd'hui dans les quartiers :

- Villette – Quatre Chemins
- Jules Vallès – Pont Blanc
- Maladrerie – Gabriel Péri

La convention fixant les modalités du partenariat avec cette association étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler, pour la durée 2013-2017.

Après un travail de diagnostic partagé et des échanges sur les modalités de partenariat entre l'association « A travers la ville », le Département et la Commune, dans le domaine de la prévention spécialisée, il a été conclu :

- une convention-cadre bipartite entre le Département et la Commune qui définit les principes et les modalités de coopération entre la Commune et le Département.
- un contrat d'objectif 2013-2017 tripartite entre la Commune, le Département et ALV qui précise le cadre d'intervention et les modalités de fonctionnement et de partenariat avec les services de la ville dans les quartiers visés.

Aujourd'hui, il convient de renouveler la convention entre la ville et l'association fixant les modalités financières entre les deux parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à signer la convention avec ALV,
- à verser la subvention.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013015

Signataire : P. LE BAS

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association de prévention spécialisée "A Travers la Ville"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'implantation de l'association de prévention spécialisée « À travers la Ville »,

Vu la convention cadre entre le département et la commune relative à l'organisation de la prévention spécialisée présentée à la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2013

Vu le contrat d'objectif entre le département, la commune, et l'association de prévention spécialisée « A travers la Ville »,

Vu la précédente convention signée avec « À travers la Ville » le 19 novembre 2009, conclue pour une durée d'un an,

Vu les rapports d'activités annuels,

Vu le projet de convention,

Considérant que la convention fixant les modalités du partenariat avec cette association étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention 2013/2017 avec l'Association « A travers la Ville ».

ATTRIBUE une subvention, au titre de l'année 2013, d'un montant de 39 059.07 euros.

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER